

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par téléphone, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 21 février 2017, à 18.44 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Léo Lelièvre, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Murielle Couture, conseillère
	MM.	Réjean Desbois, conseiller
		Réal Roussy, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire.

Tous les membres présents renoncent à l'avis de convocation et traitent du sujet suivant :

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération le sujet suivant.

2017-02-030

RÉMUNÉRATION – M. RENÉ DESBOIS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à la majorité des conseillers ;

QUE le conseil municipal établit la semaine de travail de M. René Desbois à 40 heures et sans modifier le salaire hebdomadaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question.

2016-02-031

CLÔTURE DE LA SESSION

La clôture de la session est proposée par Réal Roussy à 18 : 46 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »